



**Document de travail  
Proposition de Programme  
Opérationnel 2021-2027 Île-  
de-France**

## Table des matières

Section 1 : Stratégie du programme : principaux défis en matière de développement et lignes d'action adoptées.....	3
1) Présentation de la stratégie : périmètre défini par la Région sur la base de la réglementation UE3	
2) Résumé des principaux défis :.....	3
Section 2 : Priorités de la Région Île-de-France.....	13
<b>1. Priorité 1 : OS 1 : une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante (FEDER).....</b>	<b>13</b>
<b>OS1. 1 Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.....</b>	<b>13</b>
<b>OS1.2 Numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des acteurs publics .....</b>	<b>16</b>
<b>OS1. 3 Renforcer la croissance et la compétitivité des PME .....</b>	<b>18</b>
<b>2. Priorité 2 : OS2 : une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques (FEDER).....</b>	<b>20</b>
<b>OS2. 1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique.....</b>	<b>20</b>
<b>OS2. 2 Promouvoir les énergies renouvelables.....</b>	<b>22</b>
<b>OS2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, par la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes .....</b>	<b>23</b>
<b>OS2. 6 Favoriser la transition vers une économie circulaire .....</b>	<b>25</b>
<b>OS2. 7 Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution .....</b>	<b>27</b>
<b>OS2. 8 Promouvoir la mobilité urbaine durable et multimodale .....</b>	<b>29</b>
<b>3. Priorité 3 : OS4 : une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux (FSE).....</b>	<b>31</b>
<b>OS4.2 Promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale .....</b>	<b>31</b>
<b>OS4.4 Favoriser la réussite éducative, lutter contre le décrochage scolaire du cycle primaire jusqu'à l'université et faciliter l'insertion des jeunes .....</b>	<b>33</b>
<b>OS 4.6 Développer l'apprentissage tout au long de la vie et le renforcement des compétences pour accompagner les transitions économiques, numériques, écologiques et les mobilités professionnelles.....</b>	<b>35</b>
Section 3 : Partenariat.....	37

## **Section 1 : Stratégie du programme : principaux défis en matière de développement et lignes d'action adoptées**

### **1) Présentation de la stratégie : périmètre défini par la Région sur la base de la réglementation UE**

La région Île-de-France, après une phase de concertation avec le partenariat régional, souhaite que le Programme opérationnel 2021-2027 FEDER-FSE+ soit **un programme résolument vert et innovant, n'oubliant pas d'être juste et inclusif**. Ce choix répond ainsi aux enjeux de la nouvelle décennie qui débute : un besoin primordial d'accélération de la transition énergétique et écologique visant la réduction des gaz à effets de serre et la protection de l'environnement ; un soutien durable dans le domaine de la Recherche et de l'innovation ; une amélioration du taux d'emploi notamment chez les publics les plus fragiles de son territoire, et une réduction des inégalités. Ainsi, il a pour objectif d'accompagner les transitions environnementales, numériques et sociales.

Ce programme s'inscrit dans une dynamique de réponse aux crises, notamment liées à la COVID-19, et s'articule avec les différents exercices en cours sur cette période de programmation (CPER, Plans de relance régional, national et européen) afin de répondre au mieux aux impacts sanitaires, sociaux et économiques.

Le périmètre, qui se veut et qui s'assume restreint, répond ainsi pleinement aux principaux objectifs politiques européens et va même au-delà des critères de concentration financière. Ainsi, 45% de l'enveloppe FEDER sera dédiée à la priorité environnementale. L'Île-de-France, en tant que région plus avancée, est en effet dotée d'une enveloppe plus modeste. Cette situation impose une concentration financière plus importante autour de domaines prioritaires d'intervention, caractérisés par une plus-value FEDER-FSE avérée et des effets levier manifestes, permettant de répondre aux grands agendas européens et mondiaux.

Enfin, cette stratégie vise à favoriser une approche territoriale innovante, verte et inclusive. Des ITI sont ainsi mobilisés sur les objectifs stratégiques 1 et 2, avec la recherche d'une plus-value sur l'innovation pour une ville durable (S3), la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la mise en place d'espaces verts multifonctionnels pour préserver la biodiversité.

### **2) Résumé des principaux défis :**

#### **Panorama général des disparités économiques, sociales et territoriales**

La région Île-de-France, dotée de plus de 12 millions d'habitants présente des particularités fortes en tant que région européenne.

Tout d’abord, elle dispose du PIB brut le plus élevé de l’Union européenne, qui a dépassé les 700 milliards d’euros depuis 2017, et un PIB/habitant de 58 300 euros en 2017, bien supérieur à la moyenne de l’UE27. La région tient d’ailleurs le premier rang en Europe pour les dépenses R&D avec près de 20 milliards investis en 2017.

Toutefois, L’Île-de-France présente quelques difficultés économiques et notamment des inégalités sociales et territoriales. Si les ménages franciliens disposaient du meilleur niveau de vie médian en France, ce niveau variait de plus de 26 000 euros à Paris ou dans les Hauts-de-Seine, à moins de 17 000 en Seine-Saint-Denis.

Le taux de pauvreté dans la région s’élevait à 15,7% en 2018 contre 14,1% au niveau national, avec un taux atteignant près de 30% en Seine-Saint-Denis. La région disposait de plus de 400 000 bénéficiaires de minima sociaux (ASS et RSA) en 2018. Ainsi, malgré un marché de l’emploi dynamique, les habitants des QPV rencontrent des difficultés d’insertion professionnelle, concomitantes avec un déficit de formation et de qualification. La crise sanitaire a par ailleurs amplifié ces inégalités, les populations et les zones les plus touchées étant les plus paupérisées.

Son activité économique et sa forte urbanisation ont des impacts environnementaux significatifs. La région est ainsi fortement émettrice de gaz à effet de serre tout en présentant une vulnérabilité certaine face au changement climatique : taux d’artificialisation des sols supérieur à 20%, 3,7 millions de franciliens habitant dans un îlot de chaleur, 7,1 % de la population francilienne vivant en zones inondables, etc. Par ailleurs, 85% de la population est exposée à des niveaux moyens de particules en suspension supérieurs à l’objectif de qualité fixé pour la France.

## **Les besoins en matière d’intervention publique**

### **A. Un Programme soutenant l’innovation, l’attractivité territoriale et la mutation de son tissu de PME**

Bien que l’Île-de-France soit la 1ère région scientifique et technologique d’Europe, elle a encore de nombreux défis à relever pour renforcer son potentiel. A la différence des autres régions françaises, la R&D est plutôt portée par les grandes entreprises, avec près de 69% des dépenses de R&D franciliennes.

Les dépenses publiques en matière de R&D sont en baisse, or certains domaines de recherche et grands équipements, qui contribuent fortement à l’attractivité des structures et des sites de recherche de la région, ne peuvent reposer de manière pérenne sur un modèle d’autofinancement. Il existe également un certain risque de décrochage en matière de publications scientifiques.

A cela s’ajoute également un investissement faible des PME et des jeunes entreprises dans la R&D, au regard de leurs concurrentes régionales (Rhône-Alpes, Bretagne) et européennes. Plus globalement, il existe une déficience de liens entre la recherche, les grandes entreprises et les PME.

Cette situation représente un risque pour la région dans sa volonté de se maintenir à un niveau d’excellence international et d’avoir des acteurs économiques compétitifs. Sa visibilité internationale s’en retrouve affectée et on observe des difficultés à capitaliser sur ses atouts et à retenir les talents,

notamment étrangers. Pour ces raisons, et en lien avec le diagnostic territorial, la stratégie de spécialisation (S3) vise notamment à répondre aux grands enjeux sociétaux pour la région, notamment en matière de ville durable et de santé publique, tout en cherchant à renforcer son excellence et son attractivité sur les technologies les plus avancées (cf. deep tech). Ces dernières nécessitent une intervention publique forte, du fait de leurs longs cycles de R&D, et de coûteux investissements avant de pouvoir être valorisées sur le marché. Plusieurs domaines d'intérêts stratégiques ont ainsi été identifiés par la Région : écoconstruction, mobilité durable, santé et industrie de la donnée.

La région constitue notamment un leader européen et mondial en matière d'innovation numérique (excellence de la recherche, dynamique de création de start-ups...). Mais cette forte orientation tend à renforcer le risque déjà manifeste d'inégalités sociales et territoriales. Au-delà des entreprises, le déploiement constant de ces technologies nécessite d'adapter la société à l'ère du numérique et de faire en sorte que cette transformation profite aux citoyens et aux acteurs de la société. La volonté de la Région est sur ce point de devenir une Smart Region en plaçant les citoyens au cœur du projet. Le contexte de crise sanitaire a renforcé la nécessité de s'appuyer sur ces technologies pour maintenir l'activité économique, l'accès à l'éducation, l'accès à la santé ou encore à la culture.

Concernant le tissu d'entreprises franciliennes, et plus spécifiquement les PME, de nombreux défis sont identifiés :

- ✓ Un taux d'investissement en retrait par rapport aux ETI et Grandes entreprises ;
- ✓ Une taille critique rarement atteinte : seules 17% de PME emploient plus de 50 salariés ;
- ✓ Un taux de défaillance structurellement plus important que dans les autres régions françaises ;
- ✓ Des performances en baisse en matière d'innovation non-technologiques et de mises sur le marché de nouveaux produits et services (cf. Innovation Scoreboard<sup>1</sup>).

Un défi majeur pour la région concerne le phénomène de désindustrialisation. Longtemps en tête des régions françaises, le nouveau découpage régional la situe aujourd'hui en deuxième place pour les effectifs employés, derrière Auvergne-Rhône-Alpes, avec un nombre d'emplois industriels qui ne cesse de reculer : 415 000 en 2019 contre 456 000 en 2009.

Cette tendance s'inscrit dans des emplois industriels et des mutations importantes à venir en matière de digitalisation, de transition écologique (économie circulaire, réduction de la consommation énergétique des bâtiments...), mais également de transmission (47,5 % des entreprises industrielles franciliennes de 10 et 49 salariés seront à transmettre à court ou moyen terme).

Ainsi, les principaux défis régionaux à traiter dans le cadre du programme sont les suivants :

- ✓ Maintenir l'excellence scientifique via une politique d'appui aux grands lieux d'innovation collaboratifs et aux équipements scientifiques, publics ou privés, clés dans les domaines de spécialisation ;
- ✓ Favoriser le transfert et les démarches de R&D collaborative entre les centres d'excellence internationaux, universitaires et les entreprises ;

---

<sup>1</sup> Indicateurs en dessous de la moyenne UE : Non R&D innovation expenditures in SMEs as percentage of turnover, trademark and design applications, sales of new to market and new to firm innovations in SMEs as percentage of turnover

- ✓ Maintenir une dynamique de valorisation à travers l’incubation et les start-ups via la détection, la maturation des projets innovants, y compris chez les étudiants, ainsi que le financement des créations (amorçage) ;
- ✓ Proposer des équipements et services numériques innovants destinés à améliorer la qualité de vie des citoyens, notamment en termes d’accessibilité au numérique, et à renforcer l’attractivité des territoires ;
- ✓ Soutenir l’innovation technologique mais également non technologique dans les PME ;
- ✓ Accompagner la transition énergétique et écologique notamment dans le secteur industriel.

## **B. Un Programme pour lutter contre le changement climatique**

Pour répondre à l’enjeu de lutte contre le changement climatique, la Région doit mobiliser les fonds européens et favoriser notamment la transition énergétique en soutenant la rénovation énergétique et le développement d’énergies renouvelables : 1,7 millions des logements sont très énergivores, 8% des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique, et la production locale d’énergies renouvelables et de récupération ne couvre que 8 % des consommations en Île-de-France.

Une Stratégie régionale Energie-Climat a été adoptée en 2018 pour faire face à ces défis, et l’investissement du FEDER doit permettre de répondre à ces enjeux. Ainsi, il favorisera le développement des niveaux de consommation plus soutenables et durables pour les bâtiments résidentiels (première source d’émissions de gaz à effet de serre) et le déploiement d’une offre d’énergies renouvelables. En effet, la consommation d’énergie est à 68% d’origine fossile contre 5% en ENR.

Au-delà de la problématique de changement climatique, les franciliens sont, du fait de cet usage intensif d’énergie fossile, exposés à une forte pollution de l’air. En 2018, près d’un million de franciliens, soit près de 8% de la population régionale, restent exposés à des niveaux de pollution qui ne respectent pas la Valeur Limite Autorisée pour le dioxyde d’azote (NO<sub>2</sub>). Les principaux contributeurs aux émissions de particules sont le secteur résidentiel/tertiaire (33 %) et le trafic routier (23 %) ; ce dernier étant par ailleurs le principal émetteur de NO<sub>2</sub>.

Le potentiel d’énergies renouvelables doit être valorisé par les financements européens. La filière méthanisation est dynamique et engagée pour verdir les réseaux de gaz, ainsi que les chaufferies. La région Île-de-France dispose surtout du premier gisement géothermique français avec la plus grande densité d’opérations géothermiques au monde.

La forte densité urbaine et la nécessité d’abandonner le chauffage au fioul renforcent la pertinence des réseaux de chaleur dans cette région. Le changement climatique et les épisodes de canicules de plus en plus fréquents conduisent également à miser sur le développement des réseaux de froid, alternative durable à l’acquisition de climatiseurs individuels très énergivores.

En matière de mobilité, l’Île-de-France se caractérise par ses réseaux de transport routier et de transport collectif denses. Le trafic routier, malgré sa diminution de 5% sur la période récente, reste très important. Aussi, ces déplacements routiers sont avant tout locaux et autosolistes, 50% sont infra-communaux et 2 sur 3 se font à moins de 3km. En outre, l’Île-de-France, première région logistique française, doit répondre notamment à l’enjeu du dernier kilomètre qui représente 1% des distances

mais 25% des coûts. Enfin, les transports collectifs nécessitent de forts investissements pour réaliser de grands chantiers, notamment pour renouveler son réseau ferré vieillissant et pour transformer l'Île-de-France avec le Grand Paris Express.

Par ailleurs, la région Île-de-France a de nombreux défis à relever en termes de protection de la biodiversité, afin de préserver son écosystème, d'améliorer la qualité de l'air, et de réduire tous types de pollution (air, bruit, lumière). En effet, malgré de fortes pressions anthropiques, la présence d'une certaine biodiversité doit être protégée. Les réservoirs de biodiversité rassemblent plus de 250 000 hectares à l'échelle régionale. Cependant, il a été constaté une régression importante de la biodiversité, liée principalement à la fragmentation du territoire et à la rupture des continuités écologiques. A cette situation s'ajoute une sur-fréquentation des sites et espaces naturels pouvant conduire à une dégradation des milieux naturels et paysagers déjà fragilisés par le réchauffement climatique. La forte urbanisation conduit à un taux d'artificialisation des sols supérieur à 20% et une imperméabilisation accrue, avec pour conséquence une faible capacité d'absorption des eaux, ce qui constitue un défi en matière de gestion des risques inondations de la Seine. En effet, les deux régions concernées en aval de cet axe fluvial représentent plus de 20% de la population française répartie sur seulement 5% de sa superficie avec donc une pression anthropique forte. Les 460 km de berges représentent un enjeu en termes de continuité écologique mais également de prévention des inondations : 4,8 millions de personnes et 2,8 millions d'emplois sont potentiellement impactés par ce risque sur les deux régions.

Enfin, il est primordial d'accompagner la transition vers une économie circulaire. Concernant les déchets, une baisse de 88kg/hab. (-20%) de la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2000 et 2017 a été constatée. Des potentialités économiques sont par ailleurs offertes par les filières d'élimination et de valorisation des déchets notamment du fait de la réduction des débouchés internationaux en la matière et d'une volonté de renforcer la relocalisation des activités et l'approvisionnement local. Le secteur du BTP présente aussi de nombreux enjeux en la matière, la région étant fortement productrice de déchets de ce type avec pour principale solution exutoire le remblaiement de carrières et le stockage en installations dédiées.

Ainsi, les principaux défis régionaux à traiter dans le cadre du Programme sont les suivants :

- ✓ Accompagner les rénovations énergétiques et faire de la Région une collectivité exemplaire via de nouvelles modalités d'intervention ;
- ✓ Soutenir le développement et l'utilisation des énergies propres les plus adaptées aux spécificités franciliennes, notamment via les systèmes d'autoconsommation dans les bâtiments, la géothermie et les réseaux de chaleur et de froid ;
- ✓ Accélérer l'adaptation au changement climatique, plus particulièrement en matière de prévention du risque inondation sur l'ensemble du bassin de la Seine ;
- ✓ Protéger et restaurer les milieux aquatiques, humides et berges sur cet axe fluvial ;
- ✓ Accompagner la transition vers l'économie circulaire, via une meilleure valorisation des déchets et le développement des boucles locales ;
- ✓ Mettre en place une mobilité urbaine durable, intelligente et intermodale.

### **C. Solidarité, accès à l'emploi pour les plus fragiles et aide à la création d'activités**

L'Île-de-France est la première région économique française avec 23% des emplois de France métropolitaine et 30% des entreprises créées en France. 212 000 entreprises ont été créées en 2018, dont 113 300 nouveaux micro-entrepreneurs enregistrés, soit un taux élevé de microentreprises. Ses engagements dans la transition numérique et énergétique mais aussi dans l'organisation de grands événements comme les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 constituent des opportunités en matière de création d'activités et de réinsertion des demandeurs d'emploi.

Néanmoins, la région est pénalisée par de fortes disparités territoriales sur le plan de la pauvreté mais aussi de l'emploi. En effet, certains bassins d'emploi sont moins dynamiques (Roissy, Meaux, Poissy et Mantes-la-Jolie) et sont touchés par un fort taux de chômage, notamment chez les jeunes, un déficit de qualification et de formation, ainsi qu'un phénomène de chômage de longue durée. Ces zones sont touchées par des effets cumulatifs liés à des conditions et une qualité de vie moindres (phénomène de gentrification). Les actions de la Région en matière de création et reprise d'entreprises, qui constituent des perspectives d'insertion professionnelle intéressantes, doivent se poursuivre. La région Île-de-France se différencie par une faible proportion de chômeurs parmi les créateurs diplômés. Environ 10% de créateurs-repreneurs sont issus des territoires fragiles (QPV). Les fonds européens doivent permettre de pérenniser ces projets, notamment dans les QPV (le taux à cinq ans est de 49,3%, contre 52,9% à l'échelle nationale).

Il faut ajouter, à ces inégalités territoriales, des difficultés de recrutement rencontrées par certains secteurs (industrie, hôtellerie, BTP, commerce de bouche), un besoin de renouvellement des compétences liées à la transition digitale et écologique de certains secteurs mais aussi une précarisation de l'emploi.

La région est marquée par de très grandes disparités sociales, tant au niveau de la formation que l'accès à l'emploi. En effet, on observe un certain nombre d'actifs faiblement qualifiés sur le territoire malgré une forte proportion de fonctions supérieures parmi les emplois régionaux. A cela, s'ajoute des difficultés d'insertion sur le marché du travail pour les habitants des QPV.

Aussi, bien qu'il existe une forte attractivité nationale et internationale, les établissements sont peu présents sur les filières courtes et sur la formation continue. Malgré, un investissement conséquent de la Région qui consacre 20% de son budget (soit près de 800 M€ par an) à la formation professionnelle continue, à l'apprentissage et aux formations sanitaires et sociales, seul 10% du nombre de chômeurs est formé par an et 3% seulement en formation qualifiante. Les fonds européens doivent renforcer l'activité de la Région dans ce domaine.

Enfin, cette problématique de formation doit être traitée en amont, notamment en matière de lutte contre le décrochage scolaire. Ce dernier concerne plus de 20 000 franciliens chaque année ; jeunes sortis précocement du système scolaire sans diplôme ou après une rupture de contrat d'apprentissage. Ces jeunes ont en majorité entre 16 et 19 ans et sont issus des lycées professionnels. Ce sujet est prioritaire pour la Région qui l'a déclaré « Grande Cause Régionale ».

L'enjeu du programme est de proposer des systèmes d'orientation et d'information permettant d'orienter la population vers les bons dispositifs, notamment dans le cadre de la formation professionnelle. Pour la thématique du décrochage scolaire, l'enjeu est davantage de mettre en cohérence l'action engagée par les multiples acteurs et de proposer des interventions innovantes, complémentaires et qui mettent en réseaux les acteurs du secteur.



La récente crise sanitaire qui touche l'Île-de-France vient amplifier ces disparités et les difficultés sur les territoires. Bien qu'il y ait peu de données sur l'impact réel de cette crise sur le long terme sur l'emploi, la formation, la création d'entreprise, certains territoires franciliens devraient être davantage touchés par ces impacts. Ainsi, la quasi-interruption des formations, de l'enseignement ou encore de l'accompagnement des demandeurs d'emploi devraient renforcer les inégalités territoriales et renforcer les phénomènes d'inactivité ou de décrochage.

De ce fait, les principaux défis régionaux à traiter dans le cadre du programme sont les suivants :

❖ **Adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins en compétences des entreprises et aux spécificités des territoires**

- ✓ Vers les secteurs d'activité en fort développement, impactés par les mutations numériques, écologiques et sociales, ainsi que les crises ;
- ✓ Privilégier les formations conduisant à la satisfaction des métiers en tension ;
- ✓ S'appuyer sur des diagnostics locaux des besoins en emplois et en compétences ;
- ✓ Se focaliser sur les bas niveaux de qualification (niveau 3 et 4) et l'atteinte de qualification voire certification ;
- ✓ Cibler les personnes les plus en difficulté, jeunes en QPV, détenus, bas niveaux de qualification (niveau 3 et 4), etc ;
- ✓ Soutenir l'innovation pédagogique.

❖ **Développer l'esprit d'entreprendre sur tous les territoires et la pérennité des projets de création d'entreprise**

- ✓ Développer une politique de découverte et de sensibilisation à l'entrepreneuriat auprès de publics cibles (lien avec la S3) ;
- ✓ Accompagner les projets des créateurs et des repreneurs, et coordonner l'appui à l'échelle des bassins d'emploi ;
- ✓ Soutenir et accompagner la dynamique et les mutations de l'artisanat et du commerce de proximité ;
- ✓ Renforcer les dispositifs d'encouragement à la création d'activité dans les quartiers prioritaires ;
- ✓ Développer des emplois durables et favorables à une transition sociale et environnementale.

❖ **Lutter contre le décrochage scolaire : Grande Cause Régionale**

- ✓ Travailler en amont sur la préparation à l'intégration de cursus de formation professionnelle et d'apprentissage ;
- ✓ Poursuivre et renforcer le repérage et la prévention des décrocheurs en grande difficulté (y compris les élèves des lycées privés et des CFA) ;
- ✓ Réduire l'échec dans l'enseignement supérieur via des accompagnements, des dispositifs passerelles, voire un dispositif de raccrochage ;
- ✓ Renforcer la lutte contre le décrochage dans le cadre de la nouvelle compétence de l'information à l'orientation donnée aux Régions.

**D. Défaillances du marché**

### ❖ En matière de développement économique

Les études réalisées sur le territoire régional (Evaluation de la politique régionale de soutien des entreprises en capital-investissement, 2017) soulignent que le capital-développement / transmission bénéficie en Île-de-France d'une offre publique et privée importante couvrant l'essentiel des besoins des entreprises. En effet, le territoire accueille un nombre important d'acteurs financiers et la Région a déployé ces 10 dernières années un certain nombre de dispositifs financiers avec ses fonds propres. Il apparaît d'ailleurs que les performances financières de ces instruments sont généralement supérieures à la moyenne nationale, ce qui ne permet pas de conclure à un manque d'attractivité ou de rentabilité pour les acteurs financiers privés.

L'accès au crédit n'apparaît pas non plus particulièrement problématique dans la Région, du moins jusqu'à fin 2019. Par ailleurs, la Région a abondé un Fonds de Garantie qui favorise l'octroi d'environ 1 500 prêts par an pour des projets de création, de reprise, de développement ou de renforcement de trésorerie.

La concertation régionale n'a par ailleurs pas fait émerger de besoins spécifiques en la matière. Néanmoins, ce constat premier est menacé par la crise sanitaire actuelle, dans le cadre duquel, les entreprises voient des conditions d'accès au crédit se durcir, alors qu'une aide leur serait essentielle.

La mobilisation de financements européens est essentielle pour répondre à certains objectifs en matière d'innovation et d'attractivité économique régionale :

- ✓ Certains domaines de recherche stratégiques, tels que la biologie, la santé et la qualité de l'air, etc. nécessitent un investissement et un soutien au secteur public afin que le secteur privé puisse se saisir du fruit de cette recherche ;
- ✓ Le financement de la maturation de projets d'innovation et de l'amorçage (early-stage) nécessite également une intervention publique du fait d'une moindre attractivité pour les financeurs privés ;
- ✓ La création d'entreprises dans certains territoires à enjeux (QPV...) peut être limitée par un accès plus difficile aux financements bancaires ;
- ✓ Enfin, certaines zones d'Île-de-France peuvent présenter des carences et/ou des risques de pénurie d'immobilier d'entreprise constituant des freins aux exigences d'implantation des entreprises. La pression foncière dans certains territoires de la petite couronne conduit à un risque élevé de disparitions de zones d'activité économique. Cette absence d'adéquation entre l'offre et la demande, constitue un frein à la commercialisation et un handicap majeur pour les territoires concernés

### ❖ En matière de transition énergétique et écologique

Le problème de la précarité énergétique constitue un sujet majeur en Île-de-France que ce soit dans les logements sociaux ou dans certaines copropriétés privées. Ainsi, la rénovation nécessite des investissements importants, y compris dans les parties communes. Ces charges ne sont parfois plus financièrement supportables par les copropriétaires qui n'identifient pas de perspectives de retour suffisamment importantes pour mobiliser les financements privés. Le financement public, que ce soit

en subvention voire en tiers financement, apparaît incontournable pour dépasser le rythme ralenti de rénovation du parc immobilier régional.

La géothermie et les réseaux de chaleur ont également besoin d'investissements très importants et ne présentent une rentabilité satisfaisante qu'au-delà d'un seuil important en termes de taille critique des infrastructures. Il est donc indispensable de déployer les réseaux de chaleur et à terme, de froid, pour faire face à la demande importante pour laquelle le financement bancaire n'est pas adapté. De même, le développement de l'hydrogène nécessite une impulsion publique et un déploiement territorial minimal avant que les acteurs privés investissent plus massivement dans ce vecteur énergétique.

#### **E. Complémentarité avec d'autres formes de soutien y compris les autres fonds européens**

Le Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027 Île-de-France et ses modalités de mise en œuvre attacheront une importance particulière à la complémentarité, voire à une synergie lorsqu'elle est possible, avec les autres programmes régionaux. Il clarifiera également les lignes de partage avec les autres fonds et programmes sectoriels européens.

Une réflexion sera entamée et permettra d'arrêter définitivement les programmes et financements publics qui seront complémentaires.

#### **F. Les défis en matière d'administration et de gouvernance**

L'enjeu pour la programmation 2021-2027 est de simplifier la gestion tant pour le porteur de projet que pour le gestionnaire, assurer une gouvernance efficace et partagée, tout en sécurisant l'intervention des fonds européens. A cette fin, l'autorité de gestion développe :

- Une professionnalisation en continu de ses services tout au long du programme pour un accompagnement renforcé ;
- Une animation, tout au long du programme, auprès des acteurs traitant à la fois les opportunités de cofinancement et une acculturation au montage de dossiers ;
- Des outils à disposition des porteurs de projets leur donnant l'information nécessaire permettant leur candidature et permettant une gestion partagée ;
- La mise en place des options de coûts simplifiés, et l'accompagnement des porteurs sur le sujet ;
- Travailler avec les partenaires sur des pistes de rationalisation des opérations ;
- Veiller à une implication continue des partenaires tout au long du programme, notamment via une approche territoriale adaptée aux enjeux locaux.

#### **G. Les enseignements tirés de l'expérience passée**

La précédente période de programmation 2014-2020 a été marquée en Île-de-France par des complexités dont l'autorité de gestion se doit de tirer des enseignements. Ainsi, les nombreuses thématiques (10 axes et 24 objectifs spécifiques) ont généré des difficultés dans la mise en œuvre du POR. Cette structure complexe a conduit à une dispersion des ressources qui ont pu parfois limiter

l'effet levier des fonds européens. En parallèle, l'autorité de gestion a dû faire face à un coût de gestion élevé par rapport à la taille moyenne des projets.

Fort de ce retour d'expérience et afin de répondre aux exigences de concentration financière prévues par les règlements européens, l'autorité de gestion souhaite répondre aux enjeux de simplification dans l'intérêt du porteur de projet et pour le gestionnaire. A cette fin, la Région souhaite :

- Déployer les FESI sur un nombre resserré de priorités pour massifier l'intervention de la Région et augmenter l'effet levier des fonds européens ;
- Simplifier les modalités de gestion, en limitant les AAP trop lourds de technique, en mobilisant plus les OCS, etc. ;
- Sécuriser les projets au regard des aides d'Etat, notamment en ce qui concerne le projet d'accompagnement des entreprises ;
- Solliciter plus fortement les directions opérationnelles sur certaines thématiques nécessitant une forte expertise métier (équipement scientifique, énergies renouvelables par exemple) ;
- Sélectionner des projets et des opérateurs d'envergure disposant d'une solidité juridique et administrative.

## Section 2 : Priorités de la Région Île-de-France

### 1. **Priorité 1 : OS 1 : une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante (FEDER)**

OS1. 1 Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

#### 1.1.1. Intervention des fonds

En lien avec les besoins identifiés et les schémas régionaux, la mobilisation de cet objectif spécifique dans le cadre du FEDER doit permettre de répondre à plusieurs défis régionaux que sont le renforcement du transfert de la recherche vers l'économie pour faire face aux défis sociétaux, et la consolidation du positionnement de la recherche francilienne, publique et privée, au niveau international, en développant les capacités de recherche et d'innovation du territoire. Ces actions s'inscrivent tout particulièrement dans les domaines de la Stratégie de Spécialisation Intelligente francilienne (S3).

#### - ***Types d'actions correspondants***

Dans cette perspective, la Région Île-de-France souhaite mobiliser le FEDER sur plusieurs actions :

N°1 : Le soutien aux grands projets de recherche, de développement et d'innovation (RDI) des filières prioritaires de la S3. Ces projets de RDI cibleront le développement de nouveaux procédés, produits ou services innovants créant de l'emploi ou favorisant l'attractivité de l'Île-de-France. Les projets éligibles au FEDER seront :

- Les projets de recherche, développement et d'innovation des PME (dont labellisés Seal of Excellence par la Commission européenne) ;
- Les projets collaboratifs de recherche, développement et d'innovation portés par des PME et/ou ETI et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ces projets pourront intégrer une dimension développement durable.

Les projets financés seront principalement/exclusivement en cohérence avec la stratégie de spécialisation intelligente du FEDER. Les principales thématiques ciblées sont : l'industrie de la donnée, l'éco-construction, la mobilité durable et la santé.

Les appels à projets pourront cibler spécifiquement des thématiques de la S3.

Ces projets pourront être portés par les bénéficiaires suivants : les entreprises (PME/ETI), les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les collectivités territoriales mais aussi les administrations publiques.

N°2 : Le soutien à des lieux d'innovation et plateformes de recherche structurants.

Ces projets devront permettre de faire émerger des lieux et équipements phares pour l'Île-de-France favorisant la structuration des domaines prioritaires de la S3.

Les lieux d'innovation pourront prendre la forme d'espaces facilitant le travail collaboratif, l'open innovation, l'émergence de projets ou la mutualisation de travaux de recherche et développement. Des équipements structurants tels que les plateformes de recherche ou unités industrielles partagées ouvertes aux PME pourront aussi être soutenus. Les projets co-financés dans ce cadre devront avoir une envergure régionale et renforcer les secteurs stratégiques de l'Île-de-France. Ils favoriseront la coopération entre entreprises, ou entre entreprises et acteurs de la recherche et du transfert de technologie, et donneront accès aux PME à des équipements et services spécialisés, nécessaires à leur innovation.

Ils soutiendront les coopérations structurantes entre les entreprises et les acteurs de la recherche et du transfert de technologie.

Les projets éligibles au FEDER seront les suivants :

- Plateformes et équipements mutualisés visant la collaboration en recherche et développement ;
- Construction, extension ou rénovation de bâtiments ;
- Investissements pour l'aménagement et l'équipement de bâtiments ;
- Animation de ces lieux d'innovation et plateformes.

Les projets de lieux et plateformes financés par le FEDER devront s'inscrire dans les domaines de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (industrie de la donnée, éco-construction, mobilité durable et santé), qu'ils contribueront à renforcer.

Ces projets pourront être portés par les acteurs suivants : collectivités territoriales, établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que les entreprises y compris les grandes entreprises souhaitant collaborer avec des PME, associations dont pôles de compétitivité, centres techniques.

### N°3 : Le soutien individuel pour l'émergence et la maturation de projets de recherche et d'innovation.

Cette action de pré-maturation et maturation ciblera des technologies ou des combinaisons de technologies de rupture, qualifiées deeptech et issues d'un laboratoire de recherche. L'objectif est de soutenir le transfert de technologie et le passage des résultats de la recherche publique dans l'économie réelle, pour faciliter la création de nouveaux emplois et la diffusion des innovations.

Les projets de recherche et d'innovation soutenus par ce type d'action devront présenter un avantage fortement différenciateur par rapport aux offres existantes, et être caractérisés par un go-to-market (développement, industrialisation, commercialisation) long et probablement capitalistique.

Le FEDER pourra soutenir les phases de maturation et de validation technico-économique suivantes :

- Développement d'un business model ;
- Etude de faisabilité technologique ;
- Evolution des usages ;
- Ergonomie-interface ;
- Design de service ;
- Tests du nouveau produit et service en environnement réel, ou en impliquant des utilisateurs ;
- Marketing ;
- Supports technique et/ou juridique (par exemple : étude de brevetabilité) ;

- Partenariats.
- **Liste des opérations d'importance stratégiques planifiées**
- **Principaux groupes cibles**

Les principaux groupes cibles sur ces thématiques sont :

- Les collectivités ;
  - Les entreprises ;
  - Les organismes de recherche et laboratoires ;
  - Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
  - Les pôles de compétitivité, clusters et centres techniques ;
  - Les fondations de coopération scientifique et les fondations reconnues d'utilité publique.
- 
- **Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux**

L'ensemble du territoire régional Île-de-France est ciblé.

- **Actions interrégionales et transnationales**
- **Utilisation prévue d'instruments financiers**

Sans objet.

## OS1.2 Numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des acteurs publics

### 1.2.1 Intervention des fonds

Le développement des technologies numériques impacte profondément la vie des citoyens et des franciliens. Le déploiement constant de ces technologies nécessite d'adapter la société à l'ère du numérique et de faire en sorte que cette transformation profite aux citoyens et aux acteurs de la société. Aussi, le contexte de crise sanitaire a mis en lumière la nécessité de s'appuyer sur ces technologies pour maintenir l'activité économique, l'accès à l'éducation, l'accès à la santé ou encore à la culture. Ainsi, le FEDER pourra contribuer en Île-de-France à accompagner les citoyens et les territoires dans leur transition numérique en favorisant l'inclusion et le développement d'une culture numérique. Il participera à tirer profit des opportunités offertes par les technologies numériques et permettra le développement de nouveaux services numériques, le déploiement d'outils, l'accompagnement à ces nouveaux usages et le développement de lieux dédiés.

#### - **Types d'actions correspondants**

Le soutien du FEDER sur cet objectif spécifique portera sur les types d'action suivants :

N°1 : le développement et le déploiement de services et d'outils numériques visant à accompagner la transition numérique dans le domaine de l'éducation. Les projets devront favoriser la continuité pédagogique à distance en milieu scolaire, l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques ou encore l'innovation en matière de pédagogie par le numérique.

Les projets éligibles au FEDER seront les suivants :

- Le développement de services numériques en matière d'e-éducation et d'inclusion numérique ;
- Le déploiement d'outils et d'équipements numériques visant à lutter contre les difficultés de l'enseignement à distance.

Ces projets pourront être portés par les acteurs suivants : les organismes et établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation, les établissements publics et les GIP (Groupement d'intérêt public).

N°2 : Faciliter la transition numérique des territoires par la création et le développement de nouveaux lieux et services. Ce type d'action a pour objectif de favoriser la résilience et la maturité numérique des territoires, en soutenant les investissements nécessaires au développement du travail à distance, ainsi qu'au déploiement de l'open data et de nouveaux services numériques au bénéfice des citoyens et des acteurs économiques locaux.

Le FEDER soutiendra les projets suivants :

- La création d'espaces dédiés à des nouveaux modes de travail, collaboratif et à distance, s'appuyant sur les technologies numériques (tiers-lieux, télécentres, espaces de coworking, fablabs, médialabs, ...) ;
- Les études et investissements liés à la mise en place de plateformes open data et au développement de nouveaux services numériques ;
- Le développement et le déploiement d'outils et d'équipements numériques innovants améliorant la qualité de vie des citoyens et transformant les territoires.



Ces projets pourront être portés par les acteurs suivants : les collectivités territoriales dont les EPCI, les gestionnaires d'espace, les associations, les organismes et établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation.

Ces types d'actions contribueront à tirer profit des opportunités offertes par les technologies numériques au bénéfice des citoyens et aux acteurs de la société conformément aux recommandations énoncées dans l'annexe D du rapport pays du Semestre européen.

- **Liste des opérations d'importance stratégiques planifiées**
- **Principaux groupes cibles**
  - Les organismes et établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation ;
  - Les établissements publics ;
  - Les GIP (Groupement d'intérêt public) ;
  - Les collectivités territoriales ;
  - Les EPCI ;
  - Les associations.
- **Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux**

Sur le type d'action n°1, l'ensemble du territoire régional Île-de-France est ciblé.

Le type d'action n°2 sera mis en œuvre dans le cadre du volet territorialisé du FEDER. L'autorité de gestion sélectionnera dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt les territoires qui seront concernés par cette mise en œuvre. Ils seront désignés Investissement Territorial Intégré.

- **Actions interrégionales et transnationales**
- **Utilisation prévue d'instruments financiers**

## OS1. 3 Renforcer la croissance et la compétitivité des PME

### 1.3.1. Intervention des fonds

La mobilisation de cet objectif spécifique dans le cadre du FEDER doit permettre de soutenir le développement et la croissance des PME franciliennes. En particulier, l'intervention du FEDER aidera à renforcer leur capacité d'adaptation face aux nombreux défis que peuvent rencontrer les entreprises, en lien avec la possible mutation de leur marché, l'urgence écologique ou la crise économique actuelle. Il contribuera également à renforcer la capacité financière des PME fragilisées par les conséquences de la crise sanitaire.

Cette action pourra être mise en œuvre au travers d'instruments financiers.

#### - **Types d'actions correspondants**

La Région Île-de-France souhaite mobiliser le FEDER sur les types d'actions suivants :

N°1 : Accompagnement des entreprises sur l'innovation et les enjeux environnementaux. Cette action vise la conception et la mise en œuvre d'accompagnements d'entreprises en matière d'innovation et de transition vers une économie circulaire, depuis leur création et aux différents stades de leur croissance. Les projets éligibles au FEDER seront les suivants :

- Actions d'accompagnement individuel des entreprises et porteurs de projet en matière d'innovation, notamment en lien avec la création d'entreprise innovante et pour une meilleure intégration du design ;
- Actions d'accompagnement individuel et collectif à la transition vers une économie circulaire et à la diminution de l'empreinte carbone, notamment sur les aspects suivants :
  - Favoriser l'approvisionnement durable ;
  - Promouvoir l'éco-conception ;
  - Développer l'économie de la fonctionnalité ;
  - Favoriser la mutualisation des besoins ou les synergies interentreprises ;
  - Développer le réemploi, la réparation, le reconditionnement et le recyclage.

Ces projets pourront être portés par les structures suivantes : les incubateurs, les collectivités territoriales, les réseaux d'entreprises, les entreprises y compris les grandes entreprises lorsqu'elles collaboreront avec des TPE et PME, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les pôles de compétitivité, les fédérations professionnelles, les chambres consulaires, les clusters et les associations régionales.

N°2 : Le soutien au développement de PME via des instruments financiers. Cette action visera à soutenir la création et le développement d'entreprises innovantes dans les domaines de la S3. Le FEDER soutiendra les projets suivants :

- Le soutien via des prêts d'honneur pour favoriser la création de PME innovantes sur le territoire d'Île-de-France. Ces prêts d'honneur peuvent permettre le renforcement des fonds propres de l'entreprise, la création d'un effet levier pour bénéficier d'un prêt bancaire ou encore le financement d'une première embauche ;
- L'octroi pour les entreprises de garanties bancaires permettant de cautionner des prêts bancaires.

Ces projets pourront être portés par des réseaux associatifs ou des accélérateurs.

- **Liste des opérations d'importance stratégiques planifiées**
- **Principaux groupes cibles**

Les principaux groupes cibles pour la mise en œuvre de ces actions sont :

- Les incubateurs ;
  - Les collectivités territoriales ;
  - Les entreprises, y compris les grandes entreprises lorsqu'elles collaboreront avec des TPE et PME ;
  - Les réseaux d'entreprises ;
  - Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
  - Les pôles de compétitivité ;
  - Les fédérations professionnelles ;
  - Les chambres consulaires ;
  - Les clusters ;
  - Les associations régionales ;
  - Les réseaux associatifs ;
  - Les accélérateurs.
- 
- **Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux**

L'ensemble du territoire régional Île-de-France est ciblé.

- **Actions interrégionales et transnationales**
- **Utilisation prévue d'instruments financiers**

Le type d'action n°2 de cet objectif spécifique pourra être mis en œuvre via des instruments financiers. Les études permettant de calibrer ces outils sont en cours de définition : estimation des besoins, évaluations ex-ante.

## **2. Priorité 2 : OS2 : une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques (FEDER)**

### OS2. 1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique est un enjeu fondamental pour l'Île-de France qui pèse pour 25% de la consommation nationale et qui dispose de 1,7 millions de logements très énergivores. Une part du bâtiment résidentiel atteint des niveaux de consommation élevés. Ainsi, avec une consommation d'énergie finale de 135 TWh en 2017 (65% du bilan), les bâtiments résidentiels mais aussi tertiaires constituent le premier poste de consommation d'énergie en Île-de-France. Ce sont également les premiers émetteurs de gaz à effet de serre du territoire avec 19 200 kteqCO<sub>2</sub> (46% du bilan). Ce niveau de consommation a des répercussions environnementales mais aussi sociales importantes. La Région Île-de France a ainsi décidé de concentrer son intervention sur les programmes de rénovation énergétique, en s'appuyant sur le plan national de rénovation énergétique des bâtiments et sur une stratégie de mobilisation des investissements dans la rénovation énergétique. Cette intervention sera également en ligne avec la stratégie publiée en octobre 2020 par la Commission européenne intitulée « Une vague de rénovation pour l'Europe » destinée à améliorer la performance énergétique des bâtiments. L'intervention du FEDER sur la rénovation thermique des bâtiments constitue un véritable effet levier pour réduire les consommations d'énergie du territoire.

#### 2.1.1. Intervention des fonds

##### ***- Types d'action correspondants***

Le soutien du FEDER sur cet objectif spécifique portera sur les types d'action suivants :

N°1 : Le soutien à la rénovation énergétique des logements à destination des publics fragiles. Les logements du parc locatif social, dont le diagnostic de performance énergétique est situé dans les classes les plus énergivores (D à G), seront la cible de ce type d'action. Le FEDER soutiendra les projets suivants :

- Soutien à la réalisation d'études et de diagnostics des besoins énergétiques ;
- Soutien à la réalisation de travaux liés à ces rénovations thermiques permettant de favoriser le gain de deux classes énergétiques.

Les bailleurs sociaux, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs opérateurs seront les principaux bénéficiaires.

N°2 : Le soutien à la rénovation énergétique de copropriétés dégradées du parc privé. Les logements du parc privé, dont le diagnostic de performance énergétique est situé dans les classes les plus énergivores (D à G), seront la cible de ce type d'action. Le FEDER soutiendra les projets suivants :

- Soutien à la réalisation d'études et de diagnostics des besoins énergétiques ;

- Soutien à la réalisation de travaux liés à ces rénovations thermiques permettant de favoriser le gain de deux classes énergétiques.

Les syndicats de copropriétés, les copropriétaires et les locataires seront les principaux bénéficiaires.

- **Liste des opérations d'importance stratégiques planifiées**

Sans objet.

- **Principaux groupes cibles**

- Les copropriétés et les syndicats de copropriétés ;
- Les bailleurs sociaux ;
- Les plateformes d'accompagnement au service de l'efficacité énergétique ;
- Les collectivités territoriales et communautés urbaines.

- **Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux**

Cet objectif spécifique sera mis en œuvre dans le cadre du volet territorialisé du FEDER. L'autorité de gestion sélectionnera dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt les territoires qui seront concernés par cette mise en œuvre, et désignés, Investissement Territorial Intégré (ITI).

- **Utilisation prévue d'instruments financiers**

Sans objet.

## OS2. 2 Promouvoir les énergies renouvelables

### 2.2.1 Intervention des fonds

Le développement des énergies renouvelables constitue une priorité pour la Région Île-de-France. La consommation énergétique des franciliens dépend à 68% des énergies fossiles, contre 5% pour les énergies renouvelables. Les fonds FEDER doivent ainsi permettre de stimuler les investissements et le développement des énergies renouvelables et de récupération adaptées dans la région francilienne, afin de réduire de moitié sa dépendance aux énergies fossiles d'ici 2030. Du fait de sa forte dimension urbaine, de la problématique de la pollution de l'air et de l'importante ressource, le soutien à la géothermie et à la méthanisation doivent permettre de faire baisser significativement les émissions de GES et de particules émanant des secteurs résidentiel et tertiaire.

#### - **Types d'actions correspondants**

N°1 : Soutien à la structuration des filières « géothermie » et « méthanisation, méthanation ou pyrogazéification ». Ces actions viseront en priorité les investissements dans la production et la distribution des énergies renouvelables. Le FEDER soutiendra les projets suivants :

- Les installations de production de gaz renouvelable par méthanisation, méthanation ou pyrogazéification ;
- Les installations de distribution et de production de chaleur et/ou électricité à base d'énergie issue de la géothermie de surface et de la géothermie profonde.

Les porteurs de projets éligibles seront les collectivités locales, les établissements publics, les syndicats mixtes, les entreprises et leurs groupements et les associations.

#### - **Liste des opérations d'importance stratégiques planifiées**

#### - **Principaux groupes cibles**

- Collectivités locales ;
- Établissements publics ;
- Syndicats mixtes ;
- Université ;
- Entreprises et leurs groupements ;
- Associations.

#### - **Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux**

L'ensemble du territoire régional Île-de-France est ciblé.

#### - **Actions interrégionales et transnationales**

#### - **Utilisation prévue d'instruments financiers**

Sans objet.

## OS2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, par la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes

Conformément à la directive « inondation » (2007/60/CE), l'objectif visé est de réduire les conséquences négatives sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine mais aussi sur l'activité économique. L'Île-de-France et le bassin Seine-Normandie sont considérés comme territoires à risque et les inondations constituent le risque naturel majeur notamment par débordement de cours d'eau ou par ruissellement direct. Ainsi, 4,8 millions de personnes et 2,8 millions d'emplois sont potentiellement impactés par ce risque. Les conséquences économiques mais aussi sanitaires et environnementales pourraient être conséquentes en cas de crue. Afin de pallier ce risque, la Région Île-de-France, via les crédits dédiés à l'Axe interrégional Seine-Normandie contribuera au Plan Seine pour réduire de manière préventive le risque d'inondation.

### 2.4.1 Intervention des fonds

#### - **Types d'action correspondants**

L'intervention du FEDER soutiendra le type d'action suivant :

N°1 : Le soutien aux études, travaux et actions visant la diminution préventive du risque d'inondation dont la réduction de la vulnérabilité aux inondations, les systèmes d'endiguement, les aménagements et ouvrages hydrauliques contribuant au ralentissement dynamique des crues et les zones d'expansion des crues, y compris grâce à des approches basées sur des solutions fondées sur la nature. Les actions éligibles au FEDER seront :

- Les études et travaux visant :
  - La mise en place, réfection et/ou l'amélioration d'ouvrages hydrauliques et d'aménagements contribuant au ralentissement dynamique des crues, de zones d'expansion des crues ;
  - La réfection ou neutralisation de systèmes d'endiguement ;
- Les diagnostics de vulnérabilité des territoires ;
- Les actions pour la prise compte du fleuve et de ses affluents dans les documents d'urbanisme ;
- L'élaboration de plans de continuité d'activités et de services en cas d'inondation ;
- Les actions d'animation, de suivi et de communication liées à la gestion du risque.

Les principaux bénéficiaires seront les collectivités territoriales et leurs groupements en charge de la prévention des inondations, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, de la gestion de services publics, les fondations spécialisées dans l'urbanisme, les associations, les chambres des métiers, les ports, les bailleurs sociaux et le GIP Seine Aval.

#### - **Liste des opérations d'importance stratégiques planifiées**

##### - **Principaux groupes cibles**

- Collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, EPAGE, EPTB, syndicats en charge des réseaux) ;
- Fondations spécialisées dans l'urbanisme ;
- Associations ;
- Chambres des métiers ;

- Ports ;
- Bailleurs sociaux ;
- GIP Seine Aval.

- ***Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux***

Le territoire ciblé sur cet objectif spécifique est le bassin hydrographique Seine-Normandie qui se compose de la Seine et de ses affluents. La mise en œuvre de ce type d'action sera réalisée par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie.

- ***Actions interrégionales et transnationales, transfrontalières et avec les partenaires en dehors de l'Union***

- ***Utilisation prévue d'instruments financiers***

Sans objet.



## OS2. 6 Favoriser la transition vers une économie circulaire

La région Île-de-France, comme la France, présente une importante marge de progression en matière de recyclage et de réutilisation des déchets. En 2008, l'Union européenne s'était fixé un objectif de recycler 50% des déchets ménagers à l'horizon 2020, cet objectif n'a pas été atteint. En Île-de-France, le taux de recyclage des déchets ménagers est de 29% en lien avec une orientation historique vers l'incinération avec une valorisation énergétique. Dans cette perspective, l'UE s'est fixé un nouvel objectif de recyclage de 55% des déchets d'ici 2025. Cet objectif passera à 60% d'ici à 2030 puis 65% d'ici à 2035.

Ainsi, les interventions reposeront ici sur le Plan Régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) validé par la Région Île-de-France en 2019, il mise notamment sur une transition vers l'économie circulaire y compris dans le secteur du BTP avec l'objectif « zéro déchet enfoui ». Cet objectif s'inscrit dans une période où le poids du BTP en matière de production des déchets est majoritaire, en lien avec une dynamique de construction très forte dans le cadre du Grand Paris Express et des Jeux Olympiques et Paralympiques. En octobre 2020, la Stratégie Régionale en faveur de l'Économie Circulaire (SREC) a aussi fixé des objectifs pour favoriser la transition de l'Île-de-France vers une économie circulaire. Ainsi, cette stratégie souhaite un engagement de 100% des territoires franciliens dans l'économie circulaire, de multiplier par deux l'approvisionnement local et renouvelable du secteur de la construction, de multiplier par deux l'offre de réemploi, de réutilisation et de réparation mais aussi de développer l'offre de formations professionnelles à l'économie circulaire. Pour répondre à ces enjeux, le FEDER viendra accompagner le changement de pratique, la transition des PME vers une économie circulaire mais aussi la valorisation de déchets afin de les convertir en ressources locales.

### 2.6.1 Intervention des fonds

#### - **Types d'actions correspondants**

Le FEDER soutiendra les actions suivantes :

N°1 : L'accompagnement à la création de boucles locales et au changement de pratique en faveur de l'économie circulaire sur les territoires franciliens.

Les actions éligibles au FEDER seront les suivantes :

- Le soutien aux actions d'accompagnement des territoires franciliens visant à l'engager dans une démarche d'économie circulaire ;
- Le soutien aux actions de développement de boucles locales d'utilisation des ressources ;
- Le soutien aux actions d'animation, de formation, d'outillage, de sensibilisation, d'information, de montage d'opérations collectives pour accélérer la transition vers une économie circulaire ;
- Le soutien aux actions visant le réemploi et le recyclage des matériaux dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Les principaux bénéficiaires seront les collectivités et leurs groupements, les têtes de réseaux associatives, les PME et les autres acteurs locaux et de l'économie circulaire.

N°2 : Le soutien à l'émergence et au développement des filières de modernisation des installations de valorisation de déchets afin de les convertir en ressources locales.

Les actions qui seront éligibles au FEDER sont les suivantes :

- Le soutien à la création ou modernisation d'unité de préparation ou transformation pour la production de Matières Premières Issues du Recyclage (MPIR) ;
- Le soutien à la création de plateformes logistiques (collecte, massification, stockage, logistique reverse, traçabilité) de matières, matériaux et déchets ;
- Le soutien à la création ou modernisation de déchèteries, de points de collecte professionnels et de centres de tri de déchets issus d'activités économiques mais aussi aux plateformes de tri et de recyclage des déchets de chantiers.
- Le soutien à la préparation et à la valorisation des CSR (Combustibles solides de récupération).

Les principaux bénéficiaires seront les collectivités territoriales, les entreprises, les pôles de compétitivité, les associations, les consortiums.

- **Liste des opérations d'importance stratégiques planifiées**

- **Principaux groupes cibles**

- Opérateurs privés ;
- Organismes sociaux ;
- Collectivités territoriales ;
- Syndicats Mixtes ;
- Entreprises ;
- Consortiums ;
- Associations ;
- Pôles de compétitivité ;
- Acteurs locaux et de l'économie circulaire.

- **Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux**

- **Actions interrégionales et transnationales, transfrontalières et avec les partenaires en dehors de l'Union**

- **Utilisation prévue d'instruments financiers**

Sans objet.

## OS2. 7 Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution

L'Île-de-France possède une grande richesse écologique. Toutefois cette dernière est fragilisée par les multiples pressions que le développement urbain et économique exerce sur les espaces naturels, agricoles et forestiers qui occupent les trois quarts du territoire de la région. Ces pressions conduisent à un déclin des populations de certaines espèces et à la disparition progressive de milieux rares (par exemple : roselières, mégaphorbiaies, etc.), au profit de milieux plus communs (friches, boisements, etc.). La mobilisation de cet objectif spécifique doit permettre de restaurer les continuités écologiques, de renforcer les infrastructures végétales en milieu urbain et de renaturer la Seine et ses affluents.

### 2.7.1 Intervention des fonds

#### - **Types d'actions correspondants**

N°1 : Soutien aux actions de restauration, de rétablissement ou de création de continuités écologiques sur les voies fluviales et les connectivités latérales bénéficiant à la biodiversité. Les actions qui seront éligibles au FEDER seront les suivantes :

- Les études et travaux de réalisation de passes à poissons ou d'amélioration de passes existantes ;
- Les aménagements des cours d'eau affluents du fleuve navigable et de leurs connectivités (zones humides, opérations bénéficiant à la biodiversité aquatique et terrestre) ;
- Les actions de suivi et de communication liées à la création ou l'amélioration de passes à poissons, y compris la reconquête de la biodiversité du fleuve et ses connectivités.

Les bénéficiaires éligibles seront les collectivités territoriales et leurs groupements, les Voies Navigables de France, le GIP Seine Aval, les opérateurs de recherche publique, et les autres structures pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de restauration d'une continuité écologique, notamment les associations.

#### - **Liste des opérations d'importance stratégiques planifiées**

#### - **Principaux groupes cibles**

- Les collectivités et leurs groupements ;
- Les associations ;
- L'Etat ;
- Les syndicats de rivières/bassins ;
- Les établissements publics ;
- Le GIP Seine Aval ;
- Les Voies Navigables de France ;
- Les opérateurs de recherche publique.

#### - **Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux**

Le territoire ciblé sur cet objectif spécifique est le bassin hydrographique Seine-Normandie qui se compose de la Seine et de ses affluents.

La mise en œuvre de ce type d'action sera réalisée par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie.

- ***Actions interrégionales et transnationales***
- ***Utilisation prévue d'instruments financiers***

## OS2. 8 Promouvoir la mobilité urbaine durable et multimodale

En matière de mobilité, l'Île-de-France se caractérise par ses réseaux de transport routier et de transport collectif denses. Le trafic routier malgré sa diminution de 5% sur la période récente reste très important, en témoigne sa première place en termes d'émissions d'oxydes d'azote en 2015 (environ 55% des émissions d'oxydes d'azote). Aussi, ces déplacements routiers sont avant tout locaux et autosolistes, 50% sont infra-communautaires et 2 sur 3 se font à moins de 3km. En outre, l'Île-de-France, première région logistique française, doit répondre notamment à l'enjeu du dernier kilomètre qui représente 1% des distances mais 25% des coûts. Enfin, les transports collectifs nécessitent de forts investissements pour réaliser de grands chantiers, notamment pour renouveler son réseau ferré vieillissant et pour transformer l'Île-de-France avec le Grand Paris Express. Afin de répondre à l'enjeu de réduction des émissions de gaz à effet de serre et pour faire de l'Île-de-France une région durable, à zéro émission nette, la Région souhaite mobiliser l'objectif spécifique « Promouvoir une mobilité urbaine durable et multimodale ». Les actions viseront à augmenter l'utilisation des transports zéro émission collectifs ainsi que les mobilités individuelles durables pour les passagers et les marchandises.

### 2.8.1 Intervention des fonds

#### - **Types d'actions correspondants**

Le FEDER soutiendra le type d'action suivant :

N°1 : Les projets visant à augmenter l'offre et l'utilisation des transports « zéro émission » collectifs et les mobilités individuelles durables, passagers et marchandises, pour faciliter le report modal et l'utilisation de modes de transports propres et/ou actifs, l'adoption de nouvelles pratiques de mobilités innovantes et durables, la diminution du recours à la voiture individuelle, dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les actions éligibles au FEDER sont les suivantes :

- Soutien aux actions de développement des infrastructures de transports urbains propres, y compris leur création, aménagement, signalisation, sécurisation, pérennisation et adaptation à de nouveaux usages, dont cyclo-logistique et cycles adaptés aux personnes à mobilité réduite ;
- Soutien aux actions de développement des infrastructures cyclistes, y compris leur création, aménagement, signalisation, sécurisation, pérennisation et adaptation à de nouveaux usages dont cyclo-logistiques et cycles adaptés aux personnes à mobilité réduite ;
- Soutien aux expérimentations de solutions de mobilités propres à zéro émission, notamment sur les premiers et derniers kilomètres ;
- Soutien à la numérisation dans le cadre de l'expérimentation ou du déploiement de solutions de mobilités visant à réduire l'empreinte carbone des mobilités en Île-de-France.

Les principaux bénéficiaires de ce type d'action seront les collectivités territoriales et leurs groupements, les autorités et opérateurs de mobilités, les syndicats mixtes, les groupements d'acteurs privés et publics comprenant un territoire.

#### - **Liste des opérations d'importance stratégiques planifiées**

#### - **Principaux groupes cibles**

- Les collectivités et leurs groupements ;
- Les autorités et opérateurs de mobilités ;
- Les syndicats mixtes ;
- Les groupements d'acteurs privés et publics.

- ***Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux***

La moitié de l'enveloppe budgétaire dédiée à cet objectif spécifique sera mise en œuvre dans le cadre du volet territorialisé du FEDER. L'autorité de gestion sélectionnera dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt les territoires qui seront concernés par cette mise en œuvre, ils seront désignés, Investissement Territorial Intégré.

- ***Actions interrégionales et transnationales***
- ***Utilisation prévue d'instruments financiers***

### **3. Priorité 3 : OS4 : une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux (FSE)**

#### OS4.2 Promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale

Cet objectif spécifique vise à répondre à l'enjeu soulevé dans la stratégie RIS3 en matière de promotion de l'entrepreneuriat et à l'objectif d'améliorer le taux de création et de reprise d'entreprises et leur pérennité notamment dans une perspective d'insertion professionnelle et d'équilibre territorial. La mise en œuvre de ces actions reposera sur une structuration forte de l'offre de soutien régional, via une coopération des acteurs de l'écosystème, et l'atteinte d'objectifs ambitieux en matière de réalisations et de résultats.

##### 4.2.1 Intervention des fonds

#### - **Types d'actions correspondants**

N°1 : Soutien à l'accompagnement à l'entrepreneuriat notamment par des pratiques innovantes. Le FSE soutiendra les types de projets suivants :

- Soutien aux dispositifs sur l'orientation et l'information dans le domaine de l'entrepreneuriat ;
- Soutien aux structures d'accompagnement et de financement de la création et du développement d'activités (accompagnement individuel et/collectif) ;
- Soutien aux dispositifs post création individuel et collectif et soutien aux structures d'appui au développement d'entreprises et d'activité ;
- Professionnalisation des acteurs de l'accompagnement à la création et au suivi post création et mise en réseaux de ces acteurs : ingénierie de l'accompagnement, appui au développement de nouveaux modèles entrepreneuriaux ;
- Professionnalisation des acteurs en matière de gestion des fonds européens.

N°2 : Le soutien à la formation et l'appui à la création/reprise/transmission d'entreprises et suivi post-crétion/reprise et ESS. Le FSE soutiendra les projets suivants :

- Soutien des projets de reprise et transmission d'entreprises ;
- Aide à la pérennisation des entreprises, notamment dans le domaine de l'innovation sociale ;
- Aide à l'émergence de projets ESS : information, orientation sensibilisation ;
- Soutien aux structures d'accompagnement et de financement de la création-reprise et développement d'activités ESS.

N°3 : Le soutien au maintien d'activités des entreprises, notamment suite à la crise sanitaire. Le FSE soutiendra les projets suivants :

- Accompagnement des entreprises (phygitalisation des points de vente, etc.) ;
- Accompagnement dans l'élaboration de Market place, d'association de commerçants, de cœur de ville/ village.

- **Liste des opérations d'importance stratégiques planifiées**

- **Actions en faveur de l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination**

Les publics privilégiés sont les femmes, les jeunes, les demandeurs d'emploi et les populations socialement et économiquement fragiles. L'égalité homme-femmes et les luttes contre les discriminations devront être au cœur des projets cofinancés.

- **Principaux groupes cibles**

➤ Public

- Jeunes ;
- Femmes ;
- Demandeurs d'emplois ;
- Porteurs de projets entrepreneuriaux ;
- Porteurs de projets ESS ;
- Entreprises et associations ESS.

➤ Organismes

- Structures d'accompagnement ;
- Collectivités.

- **Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux**

Tout le territoire francilien est concerné par ces interventions. Toutefois un certain ciblage de territoire fragile pourra être réalisé sur certaines actions via des appels à projets.

- **Actions interrégionales et transnationales, transfrontalières et avec les partenaires en dehors de l'Union**

Sans objet.

- **Utilisation prévue d'instruments financiers**

Sans objet.



## OS4.4 Favoriser la réussite éducative, lutter contre le décrochage scolaire du cycle primaire jusqu'à l'université et faciliter l'insertion des jeunes

### 4.4.1 Intervention des fonds

Des fortes inégalités d'accès à l'emploi existent dans la région, liées bien souvent au niveau d'éducation des publics fragiles. Les interventions en matière de lutte contre le décrochage scolaire visent à réduire ces inégalités.

#### - **Types d'actions correspondants**

N°1 : Le soutien des démarches de lutte contre le décrochage scolaire, y compris des mesures innovantes d'accompagnement. Le FSE soutiendra les projets suivants :

- Appui aux actions des collèges et des lycées visant à prévenir le décrochage scolaire en portant une attention particulière aux élèves présentant des signes d'abandon scolaire ;
- Actions de diagnostics sur le décrochage scolaire ;
- Appui à la lutte contre la violence comme facteur de décrochage et d'accompagnement social et psychologique ;
- Appui aux actions d'accompagnement individualisé lors des transitions entre le collège et le lycée, et le collège et le CFA ;
- Développement du lien entre le monde professionnel et les élèves ;
- Action d'animation et de mise en réseau des acteurs intervenant dans la lutte contre le décrochage ;
- Actions spécifiques en faveur des élèves handicapés.

N°2 : Le soutien à des démarches de remédiation à destination des élèves, apprentis, étudiants, « décrocheurs » visant à un retour en formation, l'accès à qualification ou à un emploi

- Appui aux actions d'accompagnement individualisé ou collectif des élèves, étudiants en situation de décrochage scolaire ;
- Actions de remise à niveau d'élèves décrocheurs ;
- Parcours d'orientation visant le raccrochage scolaire, universitaire ;
- Actions d'accompagnement à la construction et à la confirmation d'un projet professionnel ;
- Actions pour le développement de structures de raccrochage pour permettre le retour en formation initiale des jeunes décrocheurs ;
- Actions spécifiques en faveur des élèves handicapés.

N°3 : Soutien à l'animation et développement des politiques régionales d'orientation : actions pilotes, communication, évènements, outils numériques etc. Le FSE soutiendra les projets suivants :

- Ingénierie, animation et professionnalisation de réseau d'acteurs de l'orientation ;
- Communication des réseaux d'accompagnement ;
- Définition et développement de nouveaux modèles d'accompagnement.

- **Liste des opérations d'importance stratégiques planifiées**
- **Actions en faveur de l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination**

Intégration des publics spécifiques dans les actions de formation et de lutte contre le décrochage scolaire. Les publics privilégiés sont les individus, les femmes, les jeunes, les demandeurs d'emploi et les populations socialement et économiquement fragiles. L'égalité homme-femmes et les luttes contre les discriminations devront être au cœur des projets cofinancés.

- ***Principaux groupes cibles***

➤ Public

- Jeunes présentant des risques de décrochage scolaire du collège à l'université ;
- Jeunes en situation de décrochage scolaire du collège à l'université ;
- Structure d'accompagnement à la lutte contre le décrochage scolaire.

➤ Organismes

- Collectivités territoriales, GIP, EPLE, associations, consulaires ;
- Entreprises, Organismes de formation, Etablissement Public, CCI.

- ***Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux***

Tout le territoire francilien est concerné par ces interventions. Toutefois un certain ciblage de territoire fragile pourra être réalisé sur certaines actions via des appels à projets.

- ***Actions interrégionales et transnationales, transfrontalières et avec les partenaires en dehors de l'Union***

Sans objet.

- ***Utilisation prévue d'instruments financiers***

Sans objet.

OS 4.6 Développer l'apprentissage tout au long de la vie et le renforcement des compétences pour accompagner les transitions économiques, numériques, écologiques et les mobilités professionnelles

#### 4.6.1. Intervention des fonds

La formation constitue un enjeu majeur soulevé par la Commission pour la France (orientation en matière d'investissement 2021-2027) et pour le territoire régional qui présente un nombre de chômeurs important malgré un marché de travail dynamique mais qui se révèle fortement orienté vers les emplois qualifiés, voire très hautement qualifiés. La réponse aux besoins de formation, notamment via des parcours professionnels de qualité amélioreront l'insertion et la mobilité professionnelle. Cet objectif s'insère dans un contexte d'évolution des compétences, y compris dans les secteurs traditionnels (transition numérique et environnementale).

##### - **Types d'actions correspondants**

N°1 : Accompagnement des entreprises, des branches professionnelles ou des territoires pour anticiper les transitions ou les mutations économiques, numériques ou écologiques, soutien notamment au numérique pour en faire un véritable levier d'inclusion professionnelle durable.

- Appui aux programmes qualifiants permettant de revaloriser des filières d'activités dévalorisées et des secteurs touchés par la crise ;
- Appui aux programmes qualifiants permettant des actions de formation dans les secteurs de niche.

N°2 : Formation depuis la redynamisation, l'acquisition des compétences clés jusqu'à la qualification, y compris l'alternance et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les formations permettant une passerelle vers la qualification, les formations.

- Actions visant à augmenter l'employabilité des franciliens les moins qualifiés, notamment qui visent à développer les savoirs de base (apprentissage de la langue française dans un contexte professionnel, compétences numériques, anglais à visée professionnelle) ;
- Appuis aux programmes permettant la Validation des Acquis par l'Expérience ;
- Appui aux projets de formation qualifiante pour un public NEET, de demandeurs d'emploi et de jeunes ;
- Actions de préqualification et de qualification permettant d'offrir des formations certifiantes, professionnalisantes et d'accès à la qualification.

N°3 : Renforcement de la qualité des formations.

- Individualisation de la formation ;
- Développement de formation à destination de publics spécifiques (femmes, seniors, travailleurs handicapés, etc.) ;
- Soutien à l'innovation pédagogique ;
- Ingénierie de projet.

- **Liste des opérations d'importance stratégiques planifiées**
- **Principaux groupes cibles**

- Public

- Jeunes ;
- Public NEET;
- Demandeurs d'emploi ;
- Demandeurs d'emplois reconnus comme travailleurs handicapés.

- Organismes

- Collectivités territoriales, GIP, EPLE, associations, consulaires ;
- Entreprises, Organismes de formation, Etablissement Public, CCI.

- **Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux**

Tout le territoire francilien est concerné par ces interventions. Toutefois un certain ciblage de territoire fragile pourra être réalisé sur certaines actions via des Appels à projets.

- **Actions interrégionales et transnationales, transfrontalières et avec les partenaires en dehors de l'Union**

Sans objet.

- **Utilisation prévue d'instruments financiers**

Sans objet.

## **Section 3 : Partenariat**

### **A. Éléments relatifs au processus de concertation.**

Conformément aux exigences communautaires, la réflexion pour la préparation des programmes européens 2021-2027 en Île-de-France a conduit à l'organisation d'une phase de concertation partenariale dès la fin de l'année 2019. La crise sanitaire qui a débuté en février 2020 en Europe est venue perturber ce processus mais la Région a souhaité adapter son processus concertation.

Cette concertation a permis d'identifier les enjeux et besoins du territoire francilien, les priorités d'intervention du programme à privilégier ainsi que les modalités de mise en œuvre de ce programme.

Pour mener à bien cette phase, la Région Île-de-France, Autorité de Gestion du programme, a structuré la concertation par plusieurs temps forts :

#### **1. Des entretiens qualitatifs auprès de l'ensemble des Directions Opérationnelles du Conseil Régional :**

- a. Pôle Entreprises et de l'Emploi
- b. Pôle Cohésion territoriale
- c. Pôle Formation Professionnelle et Apprentissage
- d. Pôle Logements et transports
- e. Pôle Lycées
- f. Direction Smart Région
- g. Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux
- h. Pôle Politiques sportives, de santé, de solidarité et de modernisation

#### **2. Une journée de lancement de la démarche de concertation le 15 janvier 2020 :**

Animé par le cabinet EDATER et la Direction des Affaires européennes de la Région Île-de-France, en présence des représentants de la Commission européenne (DG Emploi et DG Région), ce séminaire de lancement a réuni 117 acteurs socio-économiques et collectivités territoriales portant un intérêt pour la préparation et la mise en œuvre du futur programme européen FEDER-FSE+ 2021-2027 de la Région Île-de-France.

Cette concertation partenariale a permis de recueillir des éléments de diagnostic, de besoins et des recommandations permettant de prioriser les thématiques d'intervention pour la Région Île-de-France qui bénéficieront des fonds européens pour les 7 prochaines années.

Structurée en trois séquences, ce séminaire a permis d'identifier les priorités du programme : séquence sur le FSE+ abordant les sujets de formation professionnelle, la création d'activité et la lutte contre le décrochage scolaire ; une seconde séquence portant sur l'OS1 du FEDER où deux thèmes ont été abordés : la capacité de recherche et d'innovation et la compétitivité des entreprises ; une troisième et dernière séquence portant sur l'OS 2 du FEDER où ont été discutés les sujets d'efficacité énergétique, la réduction des gaz à effet de serre, les énergies renouvelables et la biodiversité et les infrastructures vertes.

### **3. Une concertation en ligne en janvier et février 2020 :**

Enfin, la Région a souhaité donner la possibilité au partenariat de s'exprimer plus largement dans le cadre d'une consultation en ligne permettant de poursuivre les échanges et les contributions auprès d'un public élargi qui a eu lieu du 15 janvier 2020 au 14 février 2020. Au total, l'enquête a mobilisé 358 répondants, lesquels ont répondu en tout ou partie au questionnaire, en fonction de leurs centres d'intérêt ou de leurs activités sociales et professionnelles en Île-de-France. Afin de réaliser une analyse la plus représentative possible, il n'a été gardé que les réponses les plus complètes et sans erreur (test, troll etc.) pour s'établir à 189 répondants soit 53% des réponses sur l'ensemble des questions.

Les associations / fédérations / fondations (dans les domaines social, économique, de l'environnement ou encore de la santé), les collectivités territoriales mais également les particuliers, sont de loin les trois principaux profils de répondants de la consultation. Une vingtaine de collectivités ont répondu dont 13 ayant porté des Investissements Territoriaux Intégrés sur la période 2014-2020. On relève également parmi les répondants plusieurs Maison de l'Emploi et de la Formation, un GIP, Rectorat ainsi que 4 établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

### **4. Des ateliers thématiques avec les porteurs de projet au second semestre 2020 :**

Afin de favoriser les échanges avec les partenaires de la Région, des ateliers de travail complémentaires avec le partenariat régional et les Directions opérationnelles ont été organisés au second semestre 2020 et au début de l'année 2021 sur les thématiques du FSE+ (création d'activité, décrochage scolaire et formation professionnelle).

### **5. Des rendez-vous individuels avec des acteurs franciliens :**

En parallèle de ce processus de concertation organisé par l'Autorité de gestion, cette dernière a été sollicitée par des acteurs (associations, fédérations, fondations, collectivités territoriales) issus des domaines économiques, social, de l'environnement ou encore de la santé. Ces derniers, en tant qu'acteurs franciliens issus du territoire, ont souhaité contribuer à l'identification des besoins et des priorités qui constituent cette nouvelle génération de programme.

### **6. Une concertation dédiée aux acteurs territoriaux sur l'année 2020 :**

Dans le cadre de la programmation 2014-2020, une partie de l'enveloppe du programme opérationnel avait été dédiée à des acteurs territoriaux, désignés Investissement territoriaux intégrés. Sur la période 2021-2027, l'Exécutif régional a souhaité poursuivre ce dispositif. Afin d'identifier les besoins concrets des territoires, la Région Île-de-France a engagé un processus de concertation avec les collectivités territoriales. Des rencontres avec les Investissements territoriaux intégrés de la période 2014-2020 et avec les Départements franciliens ont eu lieu en juin 2020. Entre juillet et septembre 2020, une concertation en ligne a été organisée. Elle était dédiée à la territorialisation du FEDER et aux thématiques prioritaires pour les territoires. En novembre 2020, une réunion d'information sur la stratégie du programme destinée à l'ensemble des collectivités territoriales a eu lieu par visio-conférence.

**B. Les mesures prises pour associer les partenaires concernés visés à l'article 6 à l'élaboration du programme et le rôle des partenaires dans la réalisation, le suivi et l'évaluation du programme.**

Dans le cadre de la précédente programmation, la Région Île-de-France avait fait le choix de territorialiser et de déléguer une majorité de la maquette financière à des investissements territoriaux intégrés et des organismes intermédiaires. Ces modalités de mise en œuvre ont conduit à des difficultés de gestion. Pour la période 2021-2027, la Région souhaite concentrer et réduire le nombre d'acteurs partenaires. Dans cette perspective, les orientations pour la prochaine programmation sont les suivantes :

- Une mise en œuvre de l'objectif de territorialisation des fonds via le dispositif Investissement territorial intégré ;
- La mise en œuvre par l'Autorité de gestion d'appels à projet régionaux territorialisés sur le FSE+ ;
- Une mise en œuvre de l'axe interrégional Plan Seine par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie ;
- Des organismes intermédiaires (Groupement d'intérêt public Interacadémiques et Chambre de Commerce et d'Industrie régionale) chargés de mettre en œuvre tout ou partie de la politique régionale en matière de fonds européens sur la lutte contre le décrochage scolaire et la création d'activité ;
- L'association des Départements dans le cadre d'un comité de pilotage et d'un comité technique.

**1. Le dispositif Investissement territorial intégré (ITI) :**

La sélection des territoires « Investissements territoriaux intégrés » interviendra en 2021 pour débiter la mise en œuvre de ce dispositif en 2022. Les territoires sélectionnés interviendront sur les priorités suivantes : numérique, rénovation thermique, mobilités douces et économie circulaire. Une première phase du dispositif impliquant 15 territoires aura lieu entre 2022 et 2025. Une seconde phase s'appuyant sur la performance des territoires sélectionnés permettrait aux territoires les plus performants de recevoir un bonus financier entre 2025 et 2027.

**2. La mise en œuvre par l'Autorité de gestion d'appels à projets régionaux territorialisés sur le FSE+ :**

Dans le cadre de la précédente programmation, la gestion du FSE a soulevé des problèmes de gestion. En complément de l'action des organismes intermédiaires sur le décrochage scolaire et la création d'activité, la Région Île-de-France mettra en œuvre des appels à projets régionaux territorialisés sur le FSE+. Ces appels à projets cibleront une partie du territoire francilien.

**3. La mise en œuvre de l'axe interrégional Plan Seine 2021-2027 par la DRIEE :**

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) sera chargée de la mise en œuvre de l'axe Interrégional Plan Seine. Les financements européens abonderont les thématiques suivantes : biodiversité, lutte contre les inondations et restauration de continuités écologiques.

#### **4. Des organismes intermédiaires chargés de mettre en œuvre une partie du programme**

La Région Île-de-France pour la programmation 2021-2027 déléguera une partie des fonds européens à des organismes intermédiaires. La Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale et un GIP Interacadémiques seront désignés organismes intermédiaires après la validation du programme.

#### **5. L'association des Départements pour la mise en œuvre de la programmation**

Fort de leur expérience d'organisme intermédiaire auprès de l'Etat dans le cadre du Programme opérationnel national FSE, les Départements seront associés dans le cadre de prochaine programmation. Un comité de pilotage associant la Présidente de Région ainsi que les Présidents de Départements aura lieu chaque année pour identifier en amont des projets structurants dans les territoires. En parallèle, un comité technique associant le Directeur des Affaires européennes de la Région, les services Europe des Départements ainsi que les services de la Préfecture de Région pour le volet national du FSE permettre de favoriser les échanges d'informations et d'associer les territoires à l'élaboration des orientations relatives aux appels à projets du programme.